

ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENNES ÉLÈVES
DU

LYCÉE MOLIÈRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 23 Mars 1912.

71, RUE DU RANELAGH. — PARIS

N° de Chèques Postaux: 355.44.

BULLETIN MENSUEL

N° 2. — Avril-Mai 1933

SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT

Bibliothèque et Plaque, Vente de Charité
Fondation d'une Maison de Retraite et de Repos
des Lycéennes et Collégiennes

I. Association des Anciennes Elèves

1. Réunion du Conseil du 5 avril.
2. Assemblée générale de l'Union des Associations.
3. Mariages. — Naissances. — Deuils.
4. Avis.
5. Nouveaux membres de l'Association.
6. Supplément et Rectifications à l'Annuaire. — Changements d'adresses.
7. Accusé de réception de cotisations et de souscriptions à la Plaque.

II. Société de Bienfaisance

1. Cercle amical. — Réunion d'avril et fête de mai.
2. Réunion de Bienfaisance.

III. Notes et Informations

1. Trois conférences organisées par l'Association des Parents d'élèves :
La Médecine préventive de l'Enfance et de l'Adolescence, par le D^r Georges Schreider, ancien Interne des Hôpitaux, Président de l'Association des Parents d'élèves du Lycée Molière.
Les Carrières féminines, par Mme Léon Brunschwig, Directrice du Journal « La Française ».
Les Tribunaux pour Enfants, par Mlle Jacqueline Bertillon, avocat à la Cour.
2. Le Foyer-Guide-Féminin.

Vente de Charité de 1933

Pensons dès maintenant à la vente qui doit procurer les ressources nécessaires à toutes les œuvres dont s'occupe le Lycée. Travaillons pour les comptoirs pendant l'été.

Notons les dates suivantes :

VENTE DE CHARITÉ

Samedi 9 et dimanche 10 décembre.

Réunion préparatoire à la Vente

Samedi 18 novembre à 4 heures.

PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN

Le *Bulletin* est ouvert aux annonces payantes. Nous prions nos compagnes de le signaler autour d'elles à tous ceux que cela pourrait intéresser.

S'adresser pour la Publicité :

POUR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION, à Mme DELZANT, 39, avenue de Breteuil, 7^e.

POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES A L'ASSOCIATION, à Mlle Georgette KAHN, 16, rue de Lévis, 17^e.

Nous signalons à Mesdames les Professeurs, à tous les membres de notre groupement les avantages qui leur sont accordés par les annonceurs, dès qu'elles se recommandent de l'Association.

Leur réserver notre clientèle est aussi un moyen de leur témoigner notre gratitude.

Bibliothèque

Nouvelles acquisitions :

Les Hauts-Ponts, de J. de Lacretelle : I. Sabine ; II. Les fiançailles.

Les Hommes de bonne volonté, de J. Romains : I. Le 6 octobre ; II. Le crime de Quinette ; III. Les amours enfantines ; IV. Eros de Paris.

Les Lurons de Sabolas, de H. Béraud.

Le Propriétaire. — Aux Aguets. — A louer, de J. Galsworthy.

Lowinkel en folie, de Vicki Baum.

Comme un vol d'oiseaux, de K. Coyle.

Nos compagnes trouveront aussi, à la Bibliothèque, le livre extrêmement intéressant édité l'an dernier à l'occasion du *cinquantenaire de l'École de Sèvres*, ainsi qu'un livre offert par Mme Karpelès-Högmann que nous remercions infiniment : *La poupée de fromage*, de Abanindranath Tagore, adapté du bengali et annoté par Andrée Karpelès (3^e cahier des « Feuilles de l'Inde »).

La Bibliothèque sera ouverte le 2^e samedi de juillet, c'est-à-dire le 8 juillet, de 2 à 4 heures, afin de permettre à nos compagnes d'emprunter des livres pour les vacances. On peut emprunter 4 volumes à la fois.

PLAQUETTE

M. Lauga annonce à notre secrétaire que la Plaquelette consacrée à Mlle Dugard est enfin parue et va parvenir à celles qui l'attendent depuis si longtemps. Il en a fait un tirage suffisant pour permettre à celles de nos compagnes qui n'ont pas encore souscrit ou qui voudraient posséder un nombre d'exemplaires supérieur à celui pour lequel elles ont souscrit, de s'en procurer.

Maison de Retraite et de Repos des Lycéennes et Collégiennes

Le 27 avril dernier s'est constitué à Pau, sur l'initiative de l'A. du Collège de Pau et sous le patronage de l'Union des A. et de sa présidente, Mlle Desprez, l'*Association du Foyer Familial des Anciennes Lycéennes*.

L'Association de solidarité amicale dite « le Foyer familial des Anciennes Lycéennes » a pour but d'offrir un foyer aux anciennes élèves des Lycées, Collèges ou Cours Secondaires de jeunes filles, dont les ressources diminuées ne leur permettent plus des installations individuelles et qui souffrent trop de leur existence solitaire.

Ce foyer les accueillera à un prix aussi modeste que possible et plusieurs boursières pourront y être admises.

L'A. a son siège social à Pau, rue, Pasteur, n° 9.

Les moyens d'action de l'Association sont :

1. L'ouverture d'une ou plusieurs maisons où seront installés ces foyers, sous la surveillance du Conseil d'administration composé de 9 membres élus ou choisis en partie dans l'A. de Pau et en partie parmi les adhérentes de l'Union des A.

2. La création éventuelle de bourses ou de fractions de bourses pour plusieurs pensionnaires.

3. L'organisation de campagnes de propagande, au moyen de brochures ou conférences et de fêtes, tombolas, kermesses et journées de ventes d'insignes.

L'Association se compose :

de Membres titulaires (cotisation annuelle minimum, 5 fr.);

de Membres bienfaiteurs, versant une cotisation annuelle de 20 fr. ;

de Membres donateurs, versant une somme unique de 100 fr. ;

de Membres fondateurs, versant une somme unique de 500 fr.

Pour être Membre de l'une de ces 4 catégories, il faut être ou ancienne élève d'un lycée, collège ou cours secondaires de jeunes filles, et être agréée par le Conseil d'administration ou être une Association d'anciennes élèves, prise comme personnalité.

Les adhésions devront être adressées à Mme Lévy, 9, rue Pasteur à Pau.

Le premier foyer sera ouvert à Pau au début d'octobre prochain et accueillera :

1° Les A.E. des Lycées et Collèges de J.F. de l'Union, âgées ou isolées, qui voudront s'y retirer et pourront apporter leurs meubles.

2° Les A.E. fatiguées ou convalescentes, mais non malades qui voudraient se reposer pendant quelques semaines ou mois.

Pour assurer le plus vite possible le *fonds de Roulement nécessaire au fonctionnement du 1^{er} foyer*, il suffirait que chacun des membres des 136 A adhérant à l'Union versât un franc. Nous espérons que cet appel sera entendu par nos compagnes et que toutes voudront bien, EN VERSANT LEUR COTISATION, Y AJOUTER UNE MAJORATION DE 1 FRANC DESTINÉE AU FOYER FAMILIAL DES ANCIENNES LYCÉENNES.

I. Association des Anciennes Élèves

Séance du Conseil du 5 Avril

Le Conseil de l'Association s'est réuni le mercredi 5 avril à 4 heures, sous la présidence d'honneur de Mlle Plicque, directrice honoraire, et de Mlle Bordenave, directrice du Lycée, et la présidence effective de Mlle Hélène Weil. Étaient présentes : Mlle Romand, vice-présidente, Mme Delzant et Mlle Kauffmann, secrétaires, Mmes Castier et Rubin, trésorière et trésorière-adjointe, Mlle Bouteille, Mme Jeangirard, Mlles Picard, Valerio.

Nous avons vivement regretté l'absence de notre chère Présidente-Fondatrice, Mme Thirion-Stoudé, ainsi que celles de Mmes et Mlles Munch-Maury, Nozières-Noël, Courtin, Hécart et Turpin qui s'étaient excusées.

Notre présidente nous informe du succès du bal qui a été réussi à tous égards et a rapporté le joli bénéfice de 2.300 fr., soit 1.220 fr. de plus que l'an passé.

Il faut maintenant s'occuper de préparer la fête du Lycée qui a été fixée au *jeudi 15 juin*. Mme Mansoy et Mlle Bayron, toujours si dévouées ont accepté de prêter leur concours et de faire préparer par leurs élèves chœurs et danses rythmiques. Comme de coutume, il y aura deux séances de concert et de guignol.

Plusieurs secours devant être envoyés, c'est à notre trésorière de nous renseigner sur les ressources dont nous pouvons actuellement disposer.

Il reste sur l'exercice 1932 :

- 300 fr. au titre ressources annuelles,
 - 500 fr. au titre ressources exceptionnelles.
- D'autre part, le bal a rapporté 2.300 fr.

Nous pouvons donc disposer de 3.100 fr. avant de toucher aux ressources régulières prévues pour 1933.

2.000 vont donc être envoyés comme chaque année pour une compagne malade que nous sommes heureuses de pouvoir aider à soigner.

Mlle Hécart nous a écrit pour nous recommander une autre compagne malade que nous avons déjà aidée. Nous décidons de lui envoyer de nouveau 1.000 fr.

Mme Delzant signale la précieuse collaboration de notre association avec celle du Lycée Fénelon. Nous exprimons toute notre gratitude à Mme Lasnier, présidente de cette A., qui a déjà procuré une traduction à une de nos camarades, et qui nous offre un séjour de vacances dans des conditions très agréables, pour une jeune étudiante en sciences naturelles, situation que nous croyons devoir convenir à l'une des nôtres.

Enfin, un autre occasion de manifester l'esprit de solidarité qui unit toutes les Lycéennes, s'offre à nous.

Notre présidente a reçu de la présidente de l'A. de Pau la lettre suivante :

ASSOCIATION DES ANCIENNES ÉLÈVES
DU COLLÈGE DE J. F. DE PAU

Pau, le 16 mars 1933.

Madame la Présidente de l'A. des Anciennes Elèves du.....

L'A. de Pau a pris l'initiative de fonder à Pau *une maison de retraite et de repos des Lycéennes et Collégiennes*, où seront accueillies familialement et à un prix aussi bas que possible (de 16 à 25 francs) :

1° Principalement les Anciennes Elèves des Lycées et Collèges de J. F. de l'Union Française qui sont *âgées ou isolées*, dont les revenus constamment diminués ne leur permettent plus même la modeste existence qu'elles avaient pu avoir jusqu'à ce jour et qui ne peuvent supporter leur solitaire et douloureuse vie morale.

2° Les A. E., fatiguées ou convalescentes, mais non malades qui voudraient se reposer pendant quelques semaines ou mois, ou même, exceptionnellement et dans la mesure des places disponibles, des mères, sœurs et filles d'A.E.

Les pensionnaires pourront apporter leurs meubles.

Dès que la Maison sera en plein fonctionnement, des succursales seront créées, dont une pourrait fonctionner pour cet été, dans une vallée montagneuse des Pyrénées.

En avril dernier, cette proposition, soumise à l'Assemblée générale de l'Union Française, a obtenu un franc succès, et le bulletin de mai 1932 vous en a déjà parlé.

Nous espérons donc pouvoir compter sur votre bienveillant et fraternel appui pour réaliser cette œuvre qui intéresse *toute l'Union*, et nous vous demandons votre collaboration aux propositions suivantes :

I. Pour fonder cette ou ces Maisons, avec un caractère social et charitable, il nous faut légalement une nouvelle Association, dans laquelle entreraient individuellement quelques membres de chacune de nos 136 Associations affiliées à l'Union, mais cette nouvelle Association serait indépendante de chacune d'elles et autonome. Si les règlements le permettent, chaque A. pourrait devenir aussi personnellement Sociétaire de la nouvelle A.

L'Association de Pau répondra probablement largement à cet appel. Voudriez-vous, Madame, trouver autour de vous au moins 5 à 10 Sociétaires pour cette nouvelle Association et nous envoyer dans le plus bref délai possible leurs adresses et leur engagement à verser :

Ou une cotisation annuelle minimum de 5 francs comme *membre titulaire* ;

Ou une cotisation annuelle de 20 francs comme *membre bienfaiteur* ;

Ou une somme forfaitaire unique de 100 ou 500 francs comme *membre donateur ou fondateur*.

La première Assemblée générale aura lieu à Pau, vers le 8 ou 10 avril.

Le Comité sera composé de Sociétaires résidant à Pau et de quelques membres de nos Associations affiliées qui voudront bien être candidates. Ce Comité sera responsable et aura la direction administrative et la surveillance de la Directrice appointée qui gèrera la Maison.

Présidente du Comité de patronage : Mlle Desprez, présidente de l'Union Française.

II. Pour installer la Maison et le plus vite possible, il nous faut immédiatement un fonds de roulement de 25.000 à 30.000 fr. minimum.

La solution la plus facile pour le trouver et qui devrait réussir à coup sûr est de demander à chacune des adhérentes de nos 136 Associations affiliées un versement unique de *un franc*, un malheureux petit franc. La somme ainsi réalisée serait suffisante pour nous permettre d'atteindre largement ce but financier.

Pour réaliser ces versements, il suffirait que chacune des Sociétaires de nos Associations ajoute à sa cotisation 1932-33 ou 1933-34 ce versement de 1 franc.

Une fois le principe voté, les Comités consentiraient certainement à nous avancer dès maintenant une somme équivalente au nombre de leurs Sociétaires qu'elles récupéreraient ensuite en touchant les cotisations prochaines.

Pau a 500 adhérentes et verserait ainsi à ce titre 500 francs.

Pour encourager ces versements, une bourse pour un séjour de 1 mois serait donnée à l'Association qui aurait envoyé le meilleur pourcentage et un avantage de priorité d'entrée aux Associations qui réussiraient ensuite le mieux.

III. Si, contrairement à notre espoir, la somme totale ainsi obtenue ne suffisait pas, nous ouvririons une souscription volontaire par tranches minimum de *cent francs*.

Cette *souscription sera remboursable* chaque année par tirages au sort, la somme à rembourser étant fixée annuellement par décision de l'Assemblée générale, certaines recettes étant spécialement affectées à ce but.

Nous insistons toutefois *essentiellement* sur ce point que si votre Comité voulait accepter le principe de notre proposition *précédente* (paragraphe 2) et assurer la réalisation, l'œuvre marcherait immédiatement sans aucune nécessité de ces souscriptions.

IV. Nous vous suggérons l'organisation, quand vous le pourrez, de fêtes ou loteries dont le profit vous permettrait de nous envoyer des boursières ou des demi-boursières.

V. Enfin, nous vous demandons de parler longuement de cette Maison dans vos prochains bulletins ou circulaires, afin de nous aider au recrutement de sa clientèle.

Des brochures, avec tous détails, photographies, et règlement intérieur (très large) vous seront envoyés, veuillez nous dire combien vous en voulez et le nombre de vos adhérentes.

Confiantes dans les sentiments de dévouement et de solidarité qui animent tous les membres de notre Union Française des A.E. des Lycées et Collèges de J. F., nous faisons appel à votre bonne volonté, à votre ténacité, et nous vous remercions d'avance de vos efforts.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente de l'A. de Pau.

Mme Delzant qui a assisté à l'Assemblée générale de l'Union, qui vient d'avoir lieu à la Maison des Lycéennes le 3 avril, peut donner quelques précisions supplémentaires sur ce projet qui y a fait l'objet d'une discussion animée.

L'Association de Pau dispose déjà d'un local parfaitement approprié au but proposé, local qui va d'abord être loué dans des conditions très avantageuses.

Sur les 25.000 francs réclamés pour la mise en train de cette maison de Retraite, 10.000 étaient déjà assurés à l'issue de l'Assemblée générale de l'Union par suite des souscriptions annuelles ou dons auxquels s'étaient engagées soit les Associations, soit des souscripteurs particuliers.

Il a été décidé, au début, d'avoir des statuts et un règlement intérieur assez large, afin de permettre d'avoir le plus vite possible les 10 pensionnaires qui suffiraient, actuellement, à faire marcher cette Maison de Retraite, qu'on voudrait ouvrir en septembre prochain. La limite d'âge pour y être admise sera relativement peu élevée, et on prévoit des dérogations dans des cas vraiment intéressants.

Le prix de pension, selon les chambres, sera de 7 à 8.000 fr. par an. Mais on prévoit, pour l'avenir, la fondation de bourses si les Associations se montrent très généreuses. Le principe du versement de 1 fr. par sociétaire comme majoration de cotisation a été fort discuté à l'Assemblée générale de l'Union, principalement par les déléguées des A. parisiennes qui demandent déjà beaucoup à leurs membres.

Mlle Weil pense pourtant que l'idée est excellente et qu'on pourrait la proposer à tous les membres de l'A. de Molière sans toutefois l'imposer.

Mlle Valério pense que, dans l'état actuel de nos ressources, il serait imprudent de s'engager pour tous les membres de notre Association (environ 700, sans compter les membres honoraires). Bornons-nous à envoyer dès maintenant l'adhésion de notre Association comme *membre fondateur* qui nous engage à un versement de 500 francs.

Si nos camarades répondent généreusement à l'appel que nous allons leur adresser, nous pourrons envoyer un don supplémentaire à la Maison de Retraite.

Le Conseil se range à cet avis prudent. Mlle Weil nous dit qu'elle a reçu des remerciements très affectueux des membres honoraires que nous avons eu le plaisir de fêter en février et transmet ces remerciements au Conseil.

Avant de nous séparer, nous dressons une liste de nouveaux livres à acheter pour la Bibliothèque et nous arrêtons au choix suivant :

Le Propriétaire, Galsworthy.

Aux Aguets, Galsworthy.

A Louer (2 volumes), Galsworthy.

Les Hommes de bonne volonté (4 volumes), Jules Romain.

Les Lurons de Sabolas, Henri Béraud.
Comme un vol d'oiseau, Catherine Coyle.
Les Hauts Ponts, J. de Lacretelle.
Les Fiançailles, J. de Lacretelle.
Lowinckel en folie, Vicki Baum.

• Nous espérons avoir ces livres très rapidement pour que nos compagnes puissent en profiter pour les vacances de Pâques.

Assemblée Générale de l'Union des A.

L'Union des A. a tenu son Assemblée générale à la Maison des Lycéennes, le dimanche 2 avril. Une fois de plus, en la 29^e année d'existence de l'Union, la Présidente, Mlle Desprez, put constater que celle-ci a « vraiment vécu », c'est-à-dire agi et aidé au cours de l'année 1932-1933. Cette vie se résume de la façon suivante : Plusieurs A. de Province prennent l'habitude de se réunir à la Maison des Lycéennes, qui est la leur. Quant aux déléguées des A. parisiennes, elles s'y retrouvent régulièrement chaque mois pour s'occuper de *placement et d'orientation professionnelle*. En ce qui concerne le *Service de Placement*, Mmes Meyer et Ado Dreyfus (Racine) continuent à le diriger avec autant d'activité que de dévouement et ont casé, au cours de l'année révolue, 59 personnes, dont 41 anciennes lycéennes et 18 recommandées par des lycéennes.

Le rôle moral et corporatif de l'Union s'est manifesté à l'occasion du projet de loi concernant la Réorganisation du Conseil supérieur de l'Instruction Publique. Sa présidente a insisté pour que « *les Bureaux des A. d'Anciennes Elèves soient appelés à voter dans les mêmes conditions que les Bureaux des Associations d'Anciens Elèves* », et fait appel à l'appui du Conseil National des femmes françaises, pour nous aider à donner à nos groupements une place égale à ceux des lycées masculins.

L'Union a participé, représentée en cette circonstance par 5 des membres de son Comité, à la Vente organisée à la Sorbonne, par Mme Charléty, en faveur de la *Société des Amis de l'Étudiant*. C'était une occasion de témoigner une légitime reconnaissance, la Société ayant contribué cette année à des améliorations matérielles de la Maison des Lycéennes pour une somme d'environ 3.000 fr., assuré le *service médical* des pensionnaires, ainsi que 4 bourses d'entretien.

En ce qui concerne la caisse des Bourses, l'Union a, de son côté, accordé des *subventions mensuelles* de 100 et 200 fr. à deux des pensionnaires de la maison qui a pu en accueillir 57 durant l'année scolaire.

Durant les vacances, la « Maison » a accueilli, comme de coutume, des « Anciennes » de passage à Paris, voire même des étrangères recommandées par les nôtres. La vie familiale et studieuse de cette Maison a été égayée, cet hiver, par une matinée dansante fort réussie, et sans qu'il y eût corrélation entre ces événements, plus récemment toute mise en rumeur par le mariage d'une de ses pensionnaires qui quitta le 5 de la rue Amyot, revêtue de sa robe de nouvelle épousee.

Les Pensionnaires continuent à entretenir un petit pupille orphelin et deux d'entre elles représentent avantageusement la Maison des Lycéennes au Comité d'Aide aux Chômeurs du V^e, s'employant à servir des repas et à recueillir des subsides.

Puisque les « *jeunes Anciennes* » ont leur maison, il faut s'occuper maintenant de celles des « *vieilles Anciennes* » et du home de retraites dont l'initiative créatrice revient à l'A. de Pau.

Après lecture et approbation du bilan et du projet de budget, Mme Lévy, Secrétaire de l'A. de Pau, à qui la Présidente a donné la parole, expose ce projet :

« Notre but, dit-elle, est d'ouvrir pour les Anciennes Elèves des Lycées et Collèges un Foyer où elles puissent vivre décemment, à un prix moyen, respectant l'indépendance de chacune, quand leurs moyens diminués ne leur permettent plus l'installation séparée ou que leur existence solitaire leur devient trop douloureuse. »

Le régime de l'Association permis par la loi du 1^{er} juillet 1901 a été choisi. Puisque ce sont *tous* les membres de notre Union que nous voulons aider, c'est avec le plus grand nombre possible de ses adhérentes prises individuellement que nous voulons créer une nouvelle Association qui doit être autonome, indépendante de la personnalité juridique de l'Union et aussi de celle de Pau.

Mme Lévy indique le taux des cotisations demandées aux adhérentes (5 fr., 20 fr., 100 fr. ou 500 fr.) et annonce qu'elle a reçu déjà de nombreuses adhésions; Pau, par son climat et ses ressources, offre beaucoup d'avantages à ses hôtes. La maison, une grande villa dans un parc, en ville, mais dans un quartier aéré et tranquille, est déjà choisie. Elle sera louée, dès que la nouvelle Association constituée pourra nommer un Comité responsable pour signer le bail. Elle pourra recevoir de 16 à 20 per-

sonnes qui seront libres d'y apporter leurs meubles. Les prix s'échelonnent de 16 à 25 fr. selon la chambre et l'étage.

Une discussion animée s'engage entre les déléguées au sujet des conditions d'admission et d'âge.

Finalement, tout le monde est d'avis que seules les femmes isolées soient admises dans l'établissement, et le principe d'âge de 55 ans, proposé par Mlle Desprez est adopté. Des dérogations dans des cas particuliers seront d'ailleurs possibles, puisque la maison sera ouverte également à des pensionnaires qui ne viendront y chercher qu'un repos momentané. Naturellement, aucune malade contagieuse ne sera acceptée. 4 pensionnaires sont déjà inscrites; pour ouvrir il faut en avoir au moins 8. L'Association est résignée à perdre au début, et doit naturellement assurer un loyer d'un an d'avance. C'est pourquoi, pour la mise en route, une somme de 25 à 30.000 fr. est nécessaire.

Mme Lévy, dès avant la séance, avait environ 4.000 francs promis sous des formes diverses, dont une souscription de l'Union de 1.000 francs. Les adhésions qu'apportent les déléguées doublent cette somme.

Les membres sortants du Comité : Mmes Delzant Desbulleux, Epinay, Lasnier et Massoulier sont réélues pour 3 ans. Puis c'est le thé traditionnel qui est le bienvenu. Quelques pensionnaires le servent aimablement, et l'une d'elles, après un appel de Mlle Desprez, fait dans les rangs de l'assemblée une quête en faveur des chômeurs, qui sera versée au Comité des Etudiants du V^e arrondissement.

Mariages

Nous apprenons le mariage de :

Mlle Françoise Bertaux avec M. Yvan Roure, Enseigne de Vaisseau.

Mlle Elisabeth Noyelle avec M. Georges Pouillet, Contrôleur civil en Tunisie. Croix de guerre.

Mlle Anne-Marie Aichinger avec M. Léon Bazin, Architecte diplômé par le gouvernement.

Mlle Paulette Félix avec M. Serge Mathieu, Ingénieur E.S.E.

Mlle Jeanne Petin avec M. Jean Petitgirard, Lieutenant

d'Infanterie Coloniale détaché au Service Géographique de l'Armée.

Nous adressons à nos compagnes nos meilleures félicitations et nos vœux de bonheur les plus sincères.

Naissances

On nous annonce la naissance de :

Marie-Hélène et *Catherine*, filles de M. et Mme Daniel Lagache (Hélène Gorodiche).

Philippe, fils de M. et Mme Georges Jacob (Jacqueline Meyer).

Solange, quatrième fille de M. et Mme Thiéry (Juliette Noël-Bouton).

Isabelle, troisième fille de M. et Mme Martin-Mayeur (Marie-Thérèse George).

Jean, fils de M. et Mme Alfred Dorat (Jeanne Bouteille).

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux de prospérité pour les nouveau-nés.



MARIAGES & CÉRÉMONIES
FÊTES RELIGIEUSES & SPORTIVES
VENTES DE CHARITÉ
Société Anonyme des Anciens Etablissements
PRADEL & C^{ie}
au Capital de 4.300.000 fr.
44 à 52, Rue Mademoiselle, Paris, XV^e

Décorations & Marquises aux Eglises
et aux Domiciles... Garnitures de Plantes
et Fleurs - Voitures automobiles...
Imprimerie de luxe, gravure, lithogr^{ms}, typogr^{ms}
On demande un Représentant
se rend à domicile
☛ Téléphone
Séjour : 02-32 (3 lignes groupées)

Deuils

Nous apprenons le décès de :

M. Ludovic Marchand, mari de Mme Marchand (Louise Bondonois) et beau-frère de Mlle Marguerite Bondonois, professeur agrégé au Lycée Molière, et de Mlle Elise Bondonois.

Mme veuve Alfred Brunet, grand'mère de Mlle Marie-Geneviève Berger.

Mme Baumann, mère de Mlle Stéphanie Baumann.

Mlle Eugénie Loy, grand'tante de Mme Carmone-Avot et de Mlle Sylvie Avot.

Nous prions Mlle M. Bondonois ainsi que nos compagnes si douloureusement éprouvées, de croire à notre profonde sympathie et d'agréer nos sincères et douloureuses condoléances.

Avis

« *La Poupée de Fromage* », d'Abanindranath-Tagore, préfacé par Selma Langerlof et traduit par Andrée Karpelès, dont vient de s'enrichir notre bibliothèque, est un conte de fée qui s'adresse autant aux grandes personnes qu'aux enfants.

Le livre, ainsi que les volumes précédents d'A. Tagore : « *L'Inde et son Ame* » (anthologie de l'Inde Moderne, 500 p., 33 fr.), et « *Lucioles* » (140 p., 54 fr.), ont paru dans les publications Chintra, fondées par M. et Mme Högman-Karpelès.

M. Högman consent aimablement une réduction de 20 o/o sur les prix de ces deux volumes ainsi que sur « *La Poupée de Fromage* », qui ne reviendrait qu'à 6 fr. 50, à tous les membres de l'A. qui lui écriraient directement à Dalkota, Mouans-Sartoux, A.-M.

**

Nous rappelons que les *Ameublements Lacroix*, 104, Faubourg St-Antoine (Diderot 41-75), sur lesquels on trouvera de plus amples renseignements à la fin de ce *Bulletin*, sont dirigés par le père d'une de nos compagnes, M. Pontecorvo, et que des conditions toutes amicales y sont réservées aux membres de notre Association et aux élèves du Lycée.

**

Le Magasin d'Horlogerie de Mlle Girard, que nous avons recommandé à nos compagnes dans un de nos précédents Bulletins, est situé au 11, rue de la Tour, et non au 119.

Nouveaux Membres de l'Association

Membre donateur

Mlle Ely Scott, 10, rue Antoine-Roucher, 16^e.

Sociétaires perpétuelles

Mme Robert David (Paulette Paquin), 50, rue Pergolèse, 16^e ;
Mlles Jacqueline Duroux, 26 bis, rue La Fontaine, 16^e ; Ginette Lemercier, 6, rue Donizetti.

Sociétaire

Mlle Jacqueline Monnier, 68, rue de l'Est, Boulogne-sur-Seine (Seine).

Aspirantes

Arnaud Paule, 136, avenue du Maine, 14^e ; Bowas Denyse, 140, rue du Château, Boulogne-sur-Seine (Seine) ; Cluze Charlotte, 6, avenue Dodé de la Bruneraie, 16^e ; Farcot Geneviève, 3, place Thiers, Le Raincy (S.-et-O.) ; Neuskens Josine, 9, rue Pierre-Ducreux, 16^e.

Cotisations reçues 1933

Antoinette Lévy ; Mme Lebard (Hélène Labarre) ; Mlles Marguerite Boudois, Elise Boudois ; Mme Marchand (Louise Boudois) ; Mme Roy (Marcelle Dauban).

M. et Mme BERGER-LHEUREUX (L. DUSART)

— PEINTURE -- DESSIN —

COMPOSITION DÉCORATIVE

COURS

- LEÇONS PARTICULIÈRES -

RESTAURATION de TABLEAUX

- ANCIENS et MODERNES -

RENTOILAGE

DÉVERNISSAGE

75, Boulevard du MONTPARNASSE (6^e)

Tous les Jours, de 13 h. à 16 h., et sur rendez-vous

Tél. : Littré 58-51

Supplément et Rectifications à l'Annuaire Changements d'Adresse

Groupements professionnels

ENSEIGNEMENT

Mlles Marguerite Bondon, S., Professeur agrégée d'histoire du Lycée Molière ; Elise Bondon, S., Professeur au Lycée Racine.

BIBLIOTHÉCAIRE ET SECRÉTARIAT

Mlle Suzanne Karpelès, S.P., Secrétaire de l'Institut d'Etudes bouddhiques Pnom-Penh, Cambodge.

TRADUCTRICE

Mme Lucie Cerf-Eade, S.P., traductions légales et littéraires (anglais).



RECTIFICATIONS A L'ANNUAIRE ET CHANGEMENTS D'ADRESSE

Mme Faure M.-H., ancien professeur au Lycée Molière, professeur de dessin au collège de garçons de Meaux et aux Cours secondaires de jeunes filles, 109, avenue Victor-Hugo, 16^e ; tél. : Passy 67-34 et « Les Cyclamens », 21, rue Barigny, Meaux (S.-et-M.) ; tél. Meaux 4-50.

Mme Pierre Jouven (Madeleine Huguet), I.P., 57, rue du Maréchal-Oudinot, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Mme Maupoil (Madeleine Vallé), 14, quai de Passy, 16^e ; tél. : Trocadéro 62-18.

Mme Pierre Bochet (Geneviève Rousseau), S., 20, rue Chalignin, 16^e ; tél. : Passy 57-87.

Mlle Geneviève de Bosch-Kemper, aspirante et non soc., 2 bis, rue Scheffer, 16^e ; tél. : Trocadéro 61-18.

Mlle Madeleine Bochet, S., 40, rue Greuze.

Mme Roger Rossano (Hélène Emenque), S., 113, rue de la Tour, 16^e.

Mme Bazin (A.-M. Aichinger), 46, rue de la Tour, 16^e.

Accusé de réception de cotisations

Sociétaires perpétuelles

Mlles G. Lemercier, Jacqueline Duroux, 1^{er} versement ;
Mme David Paquin.

II. Société de Bienfaisance

Cercle Amical

Réunion très réussie que celle d'avril, car une surprise nous attendait ! Des élèves de 1^{re}, aspirantes, de l'A. gagnées à « notre cause » par leur professeur et notre ancienne compagne Andrée Valerio, avaient préparé une saynète de Paul Géraldy : *La comédie des familles*, et un sketch de Courteline : *La lettre chargée*.

Jouant avec beaucoup d'entrain, Mlles Charrière, Duché, Falco, Helleu, Pexio, Rivline et Wormser firent un plaisir immense à nos jeunes filles ! Nous les remercions bien vivement pour l'agréable après-midi qu'elles nous ont procurée ; nous espérons que ce ne sera pas la dernière et que, quelquefois, l'an prochain, le Cercle Amical sera égayé grâce à elles !

En mai, grand branle-bas annuel ! « Fête du Cercle » ! Et comme toujours, pour ne rien changer aux bonnes habitudes, si joliment réussie ! Nous le devons à Mlle H. Weil, qui s'est dépensée « comme toujours » sans compter dans l'organisation des danses et de la comédie, et à Mme Dumont-Rouffilange qui s'était chargée des chœurs depuis le début de l'année et qui avait mis sur pied, pour la partie musicale, la comédie. Car nous avons eu cette année une opérette : « L'Eternel roman », en costumes de la fin du XIX^e siècle ! Ce fut charmant, très gentiment interprétée par deux de nos jeunes habituées du Cercle. Des couplets, détaillés avec beaucoup de finesse, alternaient avec une partie « parlée ». Nous vîmes ensuite tournoyer, en une valse alsacienne, trois jolis groupes de « garçons et de filles » aux pittoresques costumes d'Alsace, aux grands nœuds évocateurs. Puis, ce fut une Sabotière, rythmée et scandée, tout à la fois énergiquement et gracieusement, par deux gentils Hollandais et Hollandaise.

La fête du Cercle ne serait pas complète si nous n'avions pas Hélène Rott ! Aussi fut-elle accueillie avec le plaisir habitué par son auditoire enthousiaste. Cette fois-ci, c'est avec de vieilles chansons françaises « racontées » qu'elle nous divertit ! Comme nous sommes touchées par sa présence si fidèle ! Après des chœurs qu'elle dirigea (*En ce doux asile*, de Rameau, *la Berceuse*, de Brahms, et deux chants populaires), Mme Du-

mont chanta *le Ruisseau*, de Schubert, et deux délicieux morceaux de Chabrier, avec la science qu'on lui connaît. A elle, ainsi qu'à H. Weil et à Mlles Salmon et Derjavitch, accompagnatrices parfaites, nous réitérons nos remerciements.

Un goûter copieux servi dans le réfectoire réunit enfin petits et grands dans une joyeuse atmosphère.

Réunion de Bienfaisance

La réunion du 13 mai fut présidée par Mme la Directrice, qui avait à nous faire une communication. Mme Thirion-Stoude lui avait soumis un cas extrêmement intéressant et il était urgent de nous en avertir. La persistance de la crise amène, hélas, bien des changements dans tous les milieux, et notre premier devoir est d'apporter notre aide à ceux qui nous touchent de près. Il est tout naturel de nous occuper des élèves du Lycée et de leurs familles qui peuvent avoir besoin de nous, et chacun sait que l'on ne fait pas appel en vain à notre Société de Bienfaisance ainsi qu'à l'Association des Anciennes Elèves, ces « deux sœurs jumelles ».

Avec l'assentiment de Mme la Directrice, nous décidons de contribuer au départ en vacances des enfants de cette famille recommandée par Mme Thirion-Stoude, et une bourse d'entretien de l'Association des Anciennes Elèves, disponible actuellement, complétée par la Société de Bienfaisance, est accordée à la fille ainée, élève au Lycée.

La parole est donnée à nos enquêteuses. Mlle Valério communique une lettre de Mlle Penteux, empêchée, qui demande une augmentation de la mensualité que nous servons à Mme V. Mme V. a 70 ans et élève son petit-fils ; ce dernier est à l'école J.-B. Say où il réussit très bien, mais il souffre du diabète et des précautions sont à prendre. Cette pauvre femme n'a aucune ressource personnelle et n'a, pour vivre, par mois, que 300 fr. (que verse une dame américaine pour l'enfant) et 100 fr. du Lycée. Depuis février dernier, elle attend les 150 fr. mensuels de l'Assistance obligatoire ; elle ne peut payer son loyer ni son gaz. Elle aimerait bien trouver un pensionnaire. Mlle Penteux lui a avancé 450 fr. pour le terme d'avril et demande qu'on lui paie la quittance de gaz due. Nous votons 200 fr.

Mme Delzant nous donne des nouvelles de la famille D.

Mme D., bacillaire, doit partir en Lozère ; les assurances sociales ne suffisant pas à payer sa pension, le dispensaire d'hygiène sociale fournit le complément. Mais l'argent du loyer manque... Nous avons payé la plus grande partie du terme d'avril. Les enfants étant placés à la campagne depuis la mort du père tuberculeux, nous n'aurons pas de frais de départs en vacances pour cette année ; nous pouvons donc nous engager à payer une part du terme de juillet, le reste étant probablement assuré grâce à la collaboration avec les autres œuvres groupées à l'Union des Œuvres du XV^e.

Mme Castier, retenue par la Première Communion de ses enfants, s'était excusée.

Mme Alexandre suit toujours la famille G. et est parvenue à faire avoir un mois de vacances à la jeune fille de 18 ans. On prête à Mme G. un pavillon à Chatou pour les mois d'été, et maman et enfants vont s'y installer dès le mois de juin. Le fils aîné, revenu depuis peu du service militaire, n'a été repris aux P.T.T. que comme auxiliaire, et la famille se débat dans pas mal de difficultés. Mme Alexandre est autorisée à disposer de 500 fr. et pourvoiera à quelques envois d'épicerie.

Mlle Romand demande qu'on octroie une petite mensualité à Georgette H. toujours au sanatorium et qui n'a aucun argent de poche pour parer à quelques menus frais obligatoires. Nous décidons de lui envoyer 50 fr. par trimestre.

Les inscriptions pour les départs en vacances étant fixées aux 21 et 28 mai, il n'y aura pas de réunion de Bienfaisance avant octobre.



AUTEUIL 30-33

:- MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS :-

JACQUES-B. CHERCHEVSKY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

:- APPAREILS DE REDRESSEMENT. -- PROTHÈSE :-

CONSULTATIONS :

Mardi et Vendredi de 9 à 12 h.

Mercredi et Samedi de 2 à 6 h.

Les autres jours sur rendez-vous

46, rue de Passy, PARIS (16^e)

III. Notes et Informations

Trois Conférences

Organisées par l'Association des Parents d'Elèves

Nous sommes particulièrement heureuses de pouvoir reproduire un résumé des intéressantes conférences faites au Lycée les 5 avril, 3 mai et 17 mai dernier, grâce à l'initiative de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Molière.

Nous souhaitons voir ces tentatives renouvelées et nous réjouissons toutes vivement de cette occasion de collaboration entre « Les Parents d'Elèves du Lycée » et notre Association.

Nous en remercions tout particulièrement M. le Docteur G. Schreiber, ancien Interne des Hôpitaux, Président de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Molière. Nous lui sommes particulièrement reconnaissantes de nous avoir permis de résumer sa si intéressante conférence.

I. Le Docteur Georges Schreiber expose l'utilité de la médecine préventive

C'est principalement à la jeunesse, à celle de nos Facultés et à celle des Grandes Ecoles, que s'est adressé le D^r Schreiber, car c'est à elle qu'incombera, dans un avenir prochain, la mission d'éduquer la masse et d'apprendre au peuple que, si guérir est bien, prévenir le mal est encore mieux.

Le conférencier fit preuve d'un grand talent et d'une connaissance approfondie d'un sujet auquel il s'est donné tout entier.

Cette soirée fut riche d'enseignements.

« Les méthodes de diagnostic dont nous disposons, dit notamment le D^r Schreiber, fournissent des renseignements d'une précision telle qu'on ne devrait plus, chez des malades examinés *pour la première fois*, déceler une caverne tuberculeuse volumineuse, un diabète grave, une syphilis nerveuse avancée ou un cancer inopérable.

« Or, il est arrivé maintes fois, à chacun de nous, d'être appelé auprès d'un sujet qui, quoique atteint d'une lésion sévère et même incurable, n'avait été l'objet jusque-là d'aucun examen médical. De tels faits sont inadmissibles, car nous avons tout pouvoir pour les enrayer ou tout au moins pour les rendre exceptionnels. Il suffit pour cela d'instituer des *examens médicaux préventifs périodiques et complets*, de les vulgariser et, mieux encore, de les rendre obligatoires toutes les fois qu'il est possible.

« La notion que je voudrais particulièrement mettre en évidence est que les examens médicaux préventifs ne doivent pas être pratiqués seulement pour juger si des candidats sont aptes à remplir tel ou tel emploi, ou telle ou telle fonction, mais qu'au contraire, *toutes les circonstances de la vie normale ou professionnelle doivent être mises à profit pour examiner les individus des pieds à la tête.* »



Puis, examinant les moyens pratiques d'aboutir au résultat recherché, il ajouta :

« Le premier examen médical préventif doit être effectué à la naissance. Ensuite *une surveillance périodique des enfants du premier âge, de tous les enfants sans exception, doit être rendue obligatoire.*

« Les examens sanitaires périodiques doivent être pratiqués régulièrement à l'école. Ils relèvent de l'inspection médicale scolaire déjà organisée dans certains grands centres, mais celle-ci a besoin d'être généralisée et perfectionnée. Ces examens systématiques doivent être complétés en vue de l'orientation professionnelle.

« Il est à désirer que l'inscription dans nos Facultés donne également lieu à un examen médical préventif, pour faciliter le dépistage des lésions syphilitiques, tuberculeuses et autres, si fréquentes chez les jeunes gens et souvent ignorées. »

Le Dr Schreiber a vu avec raison, dans l'incorporation militaire des jeunes gens, une occasion remarquable de pratiquer ces examens préventifs lorsqu'il a dit :

« Les examens sanitaires périodiques doivent être pratiqués

à des intervalles plus ou moins espacés, mais il est des circonstances de l'existence où ils sont particulièrement nécessaires et applicables. C'est ainsi qu'il convient de les instituer avec toute la rigueur voulue au moment de l'incorporation militaire. L'armée devrait donner le bon exemple en soumettant tous les conscrits, non à des examens médicaux élémentaires, sommaires ou partiels, mais à des examens complets et comportant notamment, dans tous les cas sans exception, des examens radioscopiques thoraciques. »

Le conférencier a reconnu en outre qu'il y aurait lieu d'envisager l'institution d'un examen identique pour les jeunes filles du même âge.

Enfin, le D^r Schreiber, partisan de la visite prénuptiale, termina par là son exposé :

« Le mariage fournit une occasion excellente d'examiner les individus désireux de s'unir, pour les renseigner sur leur état de santé et les mettre en garde contre les dangers éventuels d'une union qu'il peut être préférable d'éviter ou de retarder. L'examen médical prénuptial permet en outre de donner aux futurs parents des conseils utilitaires, hygiéniques ou thérapeutiques pour la procréation d'enfants sains. Il ne saurait y avoir de meilleure médecine préventive. Aussi est-il fort désirable que l'examen médical prénuptial soit rendu obligatoire.

« Je demande simplement que nul mariage ne puisse être célébré sans que les futurs époux aient remis à l'officier d'état-civil un certificat établissant qu'ils ont été examinés par un médecin de leur choix. Les intéressés restent ainsi seuls juges de leur décision. »

« Le D^r Schreiber, après avoir exposé l'intérêt de la médecine préventive et des examens médicaux périodiques, a passé en revue toutes les méthodes de vaccination qui, à l'heure actuelle, peuvent être considérées comme inoffensives et efficaces :

Vaccination antituberculeuse —. Vaccination antivariolique. — Vaccination antidiphthérique. — Vaccination antithyphoïdique. — Sérothérapie contre la rougeole, etc., etc. »

Des applaudissements chaleureux remercièrent le D^r Schreiber de son exposé si clair et si intéressant.

II. Les carrières féminines

La seconde conférence organisée par l'Association des Parents d'Elèves intéresse tout particulièrement nos compagnes, puisqu'il s'agit d'un sujet qui attire toujours notre attention.

Mme Brunschwieg, très documentée sur le « *Service social* », s'est attachée à nous montrer que la carrière sociale est, à l'heure actuelle, une de celles qui est encore la moins encombrée et plus spécialement propre à la femme. Sa conférence a donc porté tout spécialement sur les carrières d'infirmières visiteuses, d'assistantes scolaires, de surintendantes d'usines, etc... Il est entendu que, pour toutes ces carrières sociales, des études très complètes médicales et sociales soient nécessaires, tant pour l'infirmière visiteuse attachée aux consultations prénatales et aux consultations de nourrissons que pour l'assistante sociale des maisons maternelles, tant pour l'assistante scolaire que pour la surintendante d'usine.

« *Le Service social à l'école* » date de 1920. Les débuts furent très difficiles ; actuellement, existent de bonnes équipes d'assistantes scolaires. Ces infirmières assistent aux consultations du médecin ; suivant régulièrement les familles des enfants, elles peuvent lui fournir maints renseignements utiles qui le guidera dans son diagnostic. L'assistante scolaire surveille l'enfant de très près, intervient pour les départs en vacances, les soins à donner, les études à poursuivre. C'est une situation intéressante, aux débouchés encore nombreux et spécifiquement féminine.

« *Le Service social à l'usine* » a été créé pendant la guerre, (sur l'exemple de ce qui venait d'être fait en Angleterre) par Mme Brunschwieg, aidée de quelques autres personnes parmi lesquelles notre compagne Renée de Montmort. Soutenues par Albert Thomas, les premières surintendantes d'usines, préparées très vite, mais spécialement femmes de grande valeur, furent placées dans des manufactures d'Etats, puis ensuite dans les régions libérées, enfin chez les particuliers. Leur rôle est maintenant différent, et leur situation est devenue extrêmement intéressante. Le patron de l'usine, n'ayant souvent pas le temps de songer à son personnel en tant qu'« être humain » le confie à sa surintendante qui doit s'occuper de tout ce qui concerne la famille ouvrière.

« *Le Service social à l'hôpital* », qui a pour but de faire connaître aux intéressés tout ce qui peut leur être utile, fonctionne admirablement bien à Paris, mais il reste encore beaucoup de choses à faire en province, sauf dans quelques grandes villes : Nancy, Toulouse, etc..., où le service est déjà organisé. Les médecins, tout comme les industriels, n'ont pas le temps de s'occuper de tout, et les assistantes sociales leur sont d'un grand secours. Là aussi, il peut y avoir toute une série de situations intéressantes.

« *Le service social près des Tribunaux* », fondé par Mme Spitzberg, s'occupe tout spécialement des enfants en danger moral. Les femmes peuvent, là encore, réussir admirablement. Les enfants délinquants sont le plus souvent malheureux, malades, héréditaires de tares morales ou physiques; l'assistante sociale, par les enquêtes qu'elle fait auprès des familles, aidera judicieusement le juge chargé de statuer sur le sort de l'enfant — bien des vies seront sauvées et redressées !

A partir de l'année prochaine, toutes les travailleuses sociales, ayant fait deux ans d'études dans une Ecole de Service social, auront droit au diplôme d'Etat. Une consécration officielle leur est ainsi donnée, augmentant la confiance qu'on leur portait déjà.

Il est regrettable, pour nos compagnes, qu'elles ne fussent pas plus nombreuses à cette conférence, encore que la salle fut pleine. Ce résumé est bien imparfait à côté de l'exposé si clair de Mme Brunschwig (1). Peut-être contribuera-t-il quand même à orienter des jeunes filles vers ces carrières sociales, à peu près seules situations aux débouchés encore possibles actuellement. Néanmoins, il faut les mettre en garde contre un écueil : « *l'esprit social* » est nécessaire pour réussir en tant que travailleuse sociale. Il faut aimer « servir », se donner ; il faut avoir de la joie à faire du bien, l'aide apportée doit l'être de tout cœur. En un mot, et il faut bien le dire, c'est une carrière d'apostolat.

(1) Ainsi que nous l'avions déjà indiqué dans le Bulletin d'octobre-novembre 1932. Mme Brunschwig nous signale aussi l'Office du Secrétariat féminin, 214, Bd Raspail, qui renseigne sur toutes les carrières féminines, les mardi et jeudi après-midi, de 3 à 5 heures. Une série de notices renseignant sur les différentes carrières y est en vente.

III. Les tribunaux pour enfants

Devant un public malheureusement trop peu nombreux, Maître Jacqueline Bertillon a retracé l'histoire des lois passées en France pour les enfants délinquants, s'étendant surtout sur la loi de 1912 qui a institué les Tribunaux pour Enfants tels qu'ils existent maintenant, et qui a subi quelques amendements depuis. Les enfants y sont jugés différemment suivant certaines catégories d'âge, les plus jeunes étant interrogés seuls par le juge, dans une chambre qui n'a pas le caractère d'un Tribunal. Un dossier, préparé pour chaque enfant par l'enquêteuse du Service social de l'Enfance en danger moral, aide le juge à se faire une opinion sur le cas de l'enfant, sur son milieu social, et l'aide à déterminer si l'enfant peut être rendu à sa famille, où il est souvent mis en « liberté surveillée », ou confié à une institution charitable.

Elle a terminé sa très intéressante conférence en exprimant le vœu, qu'à l'instar des Etats-Unis, soient bientôt créés, en France, des postes de femmes magistrats à qui on soumettrait tout spécialement les cas d'enfants délinquants.

Le Foyer-Guide Féminin

Depuis longtemps, les femmes rêvaient d'avoir un local bien à elles, un endroit qui serait le havre chaleureux de l'activité féminine, club et foyer tout ensemble. Ce rêve est aujourd'hui réalisé.

Situé en plein cœur de Paris, le Foyer-Guide-Féminin est le pied-à-terre, le relais idéal des déplacements et démarches, permettant d'éviter toute déperdition inutile de temps et de forces. Il est accueillant, ensoleillé, prêt à recevoir toutes les sociétaires, déjà nombreuses.

Le Foyer est ouvert de 11 heures du matin à 23 heures. Dans une salle à manger coquette et fleurie, on peut déjeuner et dîner pour la modeste somme de 6 fr., prendre le thé aussi pour un prix modique ; des vestiaires individuels et des cabinets de toilette sont mis à la disposition des adhérentes.

